



FORMULAIRE DE DEMANDE

(des précisions sont disponibles en page 3)

Merci de cocher ce qui correspond à votre situation (plusieurs sélections sont possibles)

☐ **NOUVELLE INSTALLATION DE RACCORDEMENT A LA DISTRIBUTION D'EAU**

(Concerne généralement une nouvelle construction)

☐ **INSTALLATION DE COMPTEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) : NOMBRE DE COMPTEUR(S) SOUHAITE(S) :**

(Concerne généralement plusieurs propriétaires ou un propriétaire disposant de plusieurs appartements dans une habitation et qui désirent modifier une situation de compteur unique afin d'individualiser les consommations de chaque usager).

☐ **INSTALLATION D'UN COMPTEUR GENERAL EN AMONT DE COMPTEURS INDIVIDUELS**

(Concerne les immeubles à appartements multiples pour lequel le propriétaire souhaite placer un appareil commun).

☐ **MODIFICATION DU RACCORDEMENT EXISTANT**

(Concerne le propriétaire désireux de modifier le parcours des tuyauteries entre la voirie et leur immeuble ou l'emplacement de leur compteur).

☐ **REMISE EN SERVICE DU RACCOREMENT**

☐ **FERMETURE DU RACCOREMENT A RUE** (Ne suspend en aucun cas la redevance annuelle).

☐ **MISE HORS SERVICE PROVISOIRE D'UN OU PLUSIEURS COMPTEURS**

N° de compteur(s) concerné(s) :

(En cas de démolition de l'immeuble, se référer au point suivant).

☐ **ENLEVEMENT DE COMPTEUR(S) AVEC SUPPRESSION DE RACCORDEMENT**

(En cas de demande de remise en service ultérieure, une nouvelle installation de raccordement sera nécessaire).

☐ **RACCORDEMENT DE CHANTIER**

(Ne concerne pas les demandes d'un col de cygne pour lesquelles il faut se présenter au guichet du siège social).

ADRESSE DU CHANTIER

Commune :

Code postal :

Adresse :

N° :

Boîte :

N° cadastral :

Pour vérifier l'identité du distributeur d'eau qui dessert votre projet, vous pouvez consulter :

- le site d'Aquawal : www.aquawal.be,

- le site de la CILE sur lequel sont indiquées toutes les communes que nous desservons : www.cile.be.

Je dispose de plans de mon projet :

☐ Sur papier

☐ Sur support informatique

(Ces plans doivent obligatoirement être fournis)

Je ne dispose pas de plan car :

☐ Bâtiment existant

☐ Garage / Hangar / Entrepôt / Grange

☐ Pâturage / Culture

☐ Autre :



RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT (PROPRIETAIRE)

Nom : Prénom :
Rue : N° : Boîte :
Commune : Code postal :
Téléphone : GSM :
E-mail :
N° de client : N° Compte de contrat :
Assujetti à la TVA : ☐ OUI ☐ NON N° d'enregistrement :
Date présumée des travaux : Date présumée d'occupation :
Coordonnées de l'entrepreneur : Nom : Téléphone :

DESTINATION DU BATIMENT

Maison unifamiliale sans activité particulière ? ☐ OUI ☐ NON

Si non, quelle sera l'activité exercée ?

Nombre total d'appartements ou activités (usagers) :

Prévoyez-vous l'installation d'un compteur destiné à l'enregistrement des consommations des locaux communs :

☐ OUI ☐ NON

Le demandeur sera l'utilisateur du raccordement ? ☐ OUI ☐ NON

Votre immeuble est-il soumis à **des exigences en matière de protection incendie** ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, nous vous invitons à joindre ces documents afin de nous permettre d'en tenir compte dans l'instruction de votre dossier.

REMARQUE :

"La Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux traite les données à caractère personnel obtenues via ce document uniquement dans le cadre de la gestion de ses relations avec la clientèle et de son réseau de distribution. La CILE prend les mesures nécessaires pour traiter vos données correctement, conformément aux législations relatives à la protection des données personnelles. Vous disposez de certains droits sur ces données, que vous pouvez exercer gratuitement. Veuillez consulter notre déclaration de confidentialité pour plus d'informations en la matière via www.cile.be/privacy."

Fait à
Le Propriétaire,

Le
L'architecte ou le bureau d'études (facultatif),
Nom :



BON A SAVOIR

• Aide :

Si vous éprouvez une quelconque difficulté à compléter ce formulaire, ou, si vous désirez obtenir des renseignements d'ordre technique, n'hésitez pas à **nous contacter au 04/367.98.30 ou par mail à exploitation@cile.be**.

Par ailleurs, **pour les demandes de nouveaux raccordements**, une brochure explicative est à votre disposition, sur simple demande, ou sur notre site Internet **www.cile.be**.

• CertIBEau :

Votre demande pourrait être soumise à la législation relative à la Certification des Immeubles Bâtis pour l'Eau (CertIBEau). Cette certification a pour but d'informer et de vérifier les installations en matière d'eau respectant les principes du Code de l'Eau.

En vue de vous préparer au mieux à vous conformer à cette obligation législative et vous éviter bien des désagréments, nous vous invitons à consulter le site, élaboré par la SPGE, entièrement dédié à cette dernière **www.certibeau.be**.

Nous vous conseillons tout particulièrement de vous référer aux fiches techniques disponibles sous les tuiles «Candidats bâtisseurs» & «Professionnel du bâtiment».

Enfin, les dispositifs de protection qui sont réalisés conformément au « Règlement technique concernant les installations intérieures » élaboré par BELGAQUA sont agréés par la CILE (Mis à jour annuellement par la fédération belge du secteur de l'eau, ce répertoire est téléchargeable gratuitement sur le site www.belgaqua.be).

N'hésitez pas à en parler à votre architecte.

• Informations à nous transmettre

Nous vous invitons à être le plus précis possible dans les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire afin d'éviter toute incompréhension lors de l'instruction de votre dossier pouvant occasionner un allongement des délais d'exécution et des frais supplémentaires.

La réalisation des travaux est soumise à des prescriptions techniques strictes. En cas de non-respect, nous pourrions ne pas procéder aux travaux.

Pour une demande de nouveau raccordement ou une modification de raccordement, les éléments suivants nous sont nécessaires :

- Un plan de situation dans la commune (à l'échelle 1/2500) avec références cadastrales.
- Un plan d'implantation (à l'échelle 1/250 ou 1/500) avec indication de :
 - l'importance de la zone de recul à l'endroit où vous proposez que soit placé le raccordement (précisez le type de revêtement éventuel).
 - la ou les informations éventuelles (servitude, droit de passage, ...) avec des propriétés voisines.
- Une vue en plan du sous-sol ou du rez-de-chaussée situant l'emplacement souhaité pour l'introduction du raccordement et pour le compteur définitif.

• Information sur l'emplacement du/des compteur(s) d'eau

Selon notre réglementation en vigueur, le compteur d'eau doit se situer dans un local en façade, au plus proche de la voirie. Si aucun local de l'immeuble ne rencontre ces conditions ou si le recul est supérieur à 20 mètres, le compteur pourra être placé dans une loge adaptée à cet usage.

Par ailleurs, en cas de placement de plusieurs compteurs, ceux-ci doivent être installés dans un local commun aux usagers. Dès lors, nous vous conseillons d'en parler avec votre architecte.



• Informations concernant le suivi d'un dossier d'instruction

- Vous (Propriétaire) introduisez votre demande d'intervention à l'aide du présent formulaire ;
- La cellule des raccordements ouvre le dossier et prend rendez-vous avec vous (ou toute personne que vous aurez désignée pour vous représenter) ;
- Après visite sur les lieux de l'intervention, le service raccordement vous adresse par courrier le devis avec l'offre de prix de notre intervention ainsi que les éventuels plans type des travaux préparatoires à réaliser à vos frais et charges ;
- Vous (Propriétaire) :
 - Renvoyez les divers documents signés, notamment celui attestant que lesdits travaux préparatoires sont bien effectués conformément aux prescriptions de la CILE (avis d'exécution) ;
 - Vous acquittez de la somme réclamée ;
- Si nécessaire, le service technique de la CILE se rend sur place pour contrôler la bonne exécution des travaux préparatoires ;
- La CILE vous contacte par téléphone pour prendre avec vous les dispositions nécessaires en vue de la réalisation des travaux.

• REMARQUE IMPORTANTE

Afin les travaux soient réalisés dans les délais souhaités, il vous est conseillé de retourner à la CILE le formulaire annexé en temps utile, à savoir, dès le commencement des travaux du bâtiment.